

DÉPARTEMENT du GARD

	DÉLIBÉRATION N° DEL 2026 - 28 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARRIGUES SAINTE EULALIE	
	Séance du 29 avril 2026 à 19 heures 00	
Date de Convocation : 16/04/2026	L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Camille DUGAS, Maire.	
Date d’Affichage : 16/04/2026		
Nombre de membres en exercice : 15	PRÉSENTS : Marie-Camille DUGAS, Emma ROUVEYROLLES, Bruno GALIZZI, Elisabeth KLOTZ, Patrick BANCILLON, Blandine-Marie GEYSSE-GALLARD, Frédéric PELADAN, Nicolas BROCHE, Émilie ROQUEL, Amandine BIANCO MONTEIL, Gérard BANCILLON et Hugo BORRELLI.	
Présents : 12		
Absent(s) : 3	ABSENTS : Anne LE VOYER, Didier KIELPINSKI, Alexandre BRUSQUES	
Absent(s) représenté(s) :	PROCURATION :	
Secrétaire de séance	Madame Emma ROUVEYROLLES	
Objet de la Délibération :	Vote des taux contributions directes 2026	
Madame la Maire présente au conseil municipal les taux de la Taxe foncière bâtie, de la Taxe foncière non bâtie et de la Taxe d’habitation pour 2026. Ouï l’exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide de ne pas modifier les taux qui restent fixés comme suit pour 2026 : Taxe foncière bâtie : 38,50 % Taxe foncière non bâtie : 53,28 % Taxe d’habitation : 10,66 %		
Acte rendu exécutoire après publication le <u>11</u> /05/2026 et dépôt en Préfecture le <u>11</u> /05/2026	Fait à GARRIGUES SAINTE EULALIE les jour, mois et an susdits.	
	La Maire, Marie-Camille DUGAS	La secrétaire de séance, Emma ROUVEYROLLES
		

